

MANIFESTATION CONTRE LE PERM A ST GIRONS LE 7 AVRIL 2018

Merci d'être venus aujourd'hui manifester à St Girons votre opposition au permis de recherche minière car non seulement toutes les raisons de refuser le PERM demeurent, mais elles ont été confirmées ou se sont aggravées :

- Nous savons que le mélange dans le minerai de Salau, d'actinolite, d'arsenic et de silice, a rendu malade et causé des décès du temps de l'ancienne exploitation puis après la fermeture. La présence d'amiante dans la gangue du minerai de tungstène est avérée de par les études scientifiques et les témoignages de soignants. Récemment elle a été confirmée par les recherches faites par l'organisme public Géodéris dans les archives de la DREAL et au BRGM.

- L'activité de la mine d'Anglade a entassé un million de m3 de déchets de traitement du minerai sur les pentes de ruisseaux qui alimentent Le Salat. Deux terrils tenus par des sacs en piteux état, déversent arsenic, bismuth, tungstène, antimoine, actinolite lorsque les grosses pluies d'orage les ravinent. Dans les sédiments juste en aval, avec des concentrations d'arsenic élevées, le niveau des risques correspond au seuil d'alerte. L'impact toxique de cette pollution qui atteint probablement le réseau des eaux souterraines est sous-estimé.

- Le territoire du PERM recouvre en plein le chevelu des ruisseaux, le réseau des cavités et des eaux souterraines, les nombreuses sources d'une des dernières rivières des Pyrénées encore sauvage. Il est pourtant clair que la préservation du Salat s'impose sur les lieux mêmes de sa naissance. Tout le secteur du permis de recherche bénéficie de nombreux classements environnementaux (znieffs, 2 sites Natura 2000, ZPS oiseaux) en raison de sa richesse exceptionnelle en flore et faune.

Dans ces conditions, la vallée ne se relèverait pas d'une mise en œuvre de ce projet minier : n'oublions pas qu'il est prévu dès la recherche le percement d'une large galerie de 2km depuis le village jusqu'à la mine ! Il faut savoir que M Bonnemaïson, comme exécutant de sociétés financées par la bourse de Sidney et le paradis fiscal des Iles Vierges britanniques, vise en plus du tungstène restant, les grains d'or dispersés dans les tonnes de roches depuis Couflens jusqu'en Catalogne où un permis de recherche a été déposé en vis-à-vis de Salau. Le réseau des eaux souterraines et les sources du Salat elle-mêmes vont se trouver d'autant plus directement menacées !...

Non seulement l'or extrait des mines sert surtout au luxe de la bijouterie, mais il n'y a pas au monde d'extraction plus polluante que celle de l'or, avec du mercure ou avec du cyanure. Les mines d'or empoisonnent les eaux, les rendant impropres à la consommation, inutilisables pour l'agriculture, mortelles pour les poissons et les autres organismes. Partout, les habitants n'ont alors plus d'autre choix que de partir, ruinés.

Pour en arriver là où nous en sommes, il a fallu toute la ruse des sociétés d'exploration minières relayées par leurs appuis locaux, afin de semer le doute : en niant la présence de l'amiante et les maladies dues aux toxicités du gisement, en omettant de dire les conséquences des travaux sur l'environnement, sur la santé et sur les activités des habitants, en faisant passer pour arriérée et minoritaire la part importante de la population qui refuse d'hypothéquer l'avenir de la vallée pour le profit d'une poignée d'intérêts, et aussi en faisant croire aux emplois locaux, à une mine verte et à un après-mine rose...

Et il a fallu aussi l'empressement du service des mines de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et celui de la préfète aux ordres d'un gouvernement épris de libéralisme qui aime le business venant des fonds boursiers internationaux. De plus, l'Etat convoite le tungstène pour ses ventes d'armes et le développement du nucléaire. Si le seul usage du tungstène n'était que le renforcement des outils de coupe, le recyclage pourrait suffire.

L'Etat qui n'a jamais dépollué le site de Salau dont il est en charge depuis 18 ans, a donc ouvert la porte à Variscan et ses affiliés pour un nouveau projet minier encore plus polluant que l'ancien. Bien sûr, le détenteur du permis a pris la précaution d'annoncer qu'il ne paierait pas le coût de la dépollution du site.

L'administration s'emploie à lui ouvrir la voie, même en attaquant au Tribunal administratif l'arrêté municipal de 92 qui interdit la circulation des véhicules à moteur sur la route d'accès à la mine. Elle protège et régularise au fur et à mesure les fautes commises par l'exécutant Mines du Salat qui, en minier au-dessus des lois, ne respecte pas les réglementations applicables pour tous.

Les associations qui ont alerté dès le départ, n'ont pas été écoutées. Elles ont donc quitté la pseudo-concertation en juillet dernier dès que celle-ci s'est révélée être un appui pour faire avancer le permis comme le veulent ceux qui le détiennent. Attention : comme eux, le gouvernement accepte la possibilité d'ouvrir une mine en terrain amiantifère, ce qui est rigoureusement inapplicable du point de vue de la législation, ce qui reviendrait à mettre en danger la vie d'autrui !

Ce faisant, l'Etat aussi entretient auprès de la population, toutes les affabulations du porteur de projet colportées par ses relais : une mine ultra automatisée qui cependant emploierait de nombreux travailleurs locaux... Cela sans risque pour eux et la population et sans polluer ni les eaux ni les sols. Et par-dessus le marché, une filière de transformation du tungstène plus un après-mine tout propre, de quoi faire prospérer toute la vallée ...

Tout ceci n'est qu'un avant goût de la mine verte promise qui n'existe nulle part ailleurs que dans la communication des miniers et ne pourrait en aucun cas se réaliser dans l'environnement ultra – sensible du secteur de Salau, en ré-exploitant un gisement très toxique et en extrayant de l'or exactement en tête du bassin versant du Salat.

Alors, pour ne pas une fois encore rendre malades et causer le décès de travailleurs, pour que soient respectées les lois qui protègent leur santé et celle de la population, pour préserver la montagne, la rivière et la vallée, nous disons que l'action en justice entreprise contre le permis, à elle seule ne suffira pas : l'abrogation de ce projet néfaste nécessite une mobilisation citoyenne qui grandisse.

NON A LA MINE, OUI A LA VIE.